

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE-GARONNE**

Nombre de conseillers

- en exercice : 33
- présents : 26
- procurations : 7
- absent excusé : 0
- ayant pris part au vote : 33

**ARRONDISSEMENT
DE
TOULOUSE**

L'an deux mille vingt-trois et le 15 février à 19 heures 24, les membres du conseil municipal de la commune de L'Union se sont réunis dans la Salle des Fêtes sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire le 9 février 2023, conformément aux articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**MAIRIE
DE
L'UNION
3 1 2 4 0**

Etaient présents : M. PERE, M. NAVARRO, MME BEC, M. ROUX, MME GODEAS, M. FEUILLERAT, MME GREGOIRE, M. BAUMLIN, MME GUEDES, M. ROFE, MME SIMON-LABRIC, M. ORTIC, M. MERLEY M. MOLET, MME CELERIER, M. BAMIERE, MME TOULZE, MME CABERO, M. DOMENEGHETTY, MME PERROUX, MME SERRET-PERES, M. MITTAUX, MME GENNARO-SAINT, MME GRUEL, MME MAURIN, M. DEHOURS

☎ 05.62.89.22.89

Etaient absents excusés ayant donné procuration : MME QUONIAM-DOUREL (POUVOIR A M. ORTIC), M. PUGET (POUVOIR A MME GREGOIRE), M. GARDE (POUVOIR A M. MERLEY), M. COMBE (POUVOIR A M. ROUX), MME JARRIGE (POUVOIR A MME CELERIER), M. CADIEU (POUVOIR A M. NAVARRO), MME FERRE (POUVOIR A MME GODEAS)

Etait absent excusé : -

M. BAMIERE est élu secrétaire de séance

DÉLIBÉRATION n°2023/26

Objet : Parlement des écoles – modification de la délibération D2021/17 du 14 avril 2021

Monsieur Le Maire rappelle au conseil municipal la délibération du conseil municipal du 14 avril 2021 relative à la création du Parlement des Ecoles.

Monsieur Le Maire propose au conseil municipal de préciser que les seuls élus participant, à titre consultatif à cette commission sont les élus délégués en charge de la démocratie participative d'une part et de l'éducation d'autre part.

Tous les autres éléments de la délibération sont maintenus.

Décision

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

Moins 4 votes contre (MME GENNARO-SAINT, MME GRUEL, MME MAURIN, M. DEHOURS)

Envoyé en préfecture le 17/02/2023

Reçu en préfecture le 17/02/2023

Publié le

17 FEV. 2023

ID : 031-213105612-20230217-D2023_26_1-DE

- De préciser que les seuls élus participant, à titre consultatif à cette commission sont les élus délégués en charge de la démocratie participative d'une part et de l'éducation d'autre part.

Tous les autres éléments de la délibération sont maintenus.

Pour copie conforme,

*Le Maire,
Marc PÉRE*

- Transmis le 17 FEV. 2023

- Affiché le 17 FEV. 2023

Pour le Maire,
et par délégation,
Adjoint au Maire
David ROFÉ

